

Appel à prêt pour écovillage - Dès 2024

Total à réunir : **CHF 850'000.-** (avant obtention du permis de construire).

Durée du prêt 1 à 4 ans, selon du temps pour obtenir un permis de construire.

La restitution des fonds est garantie par une cédule de 1er rang détenue par la coopérative, et par le patrimoine de la coopérative.

Le paiement des intérêts est garanti par la coopérative, mais cela augmente d'autant le coût du projet. Ceci explique les intérêts en choix libre, de 0% à 2%.

Bon à savoir : en plus de ces 850'000.- à réunir, au moins CHF 1'236'000.- de fonds sont apportés à 0%, en temps de travail d'architecte, ingénieurs ...
Le projet immobilier total en coopérative est estimé à env. 16'000'000.-

Comment Placer Vos Fonds ?

1. Regarder [la vidéo ici](http://www.ecopol.net/yeco-video) www.ecopol.net/yeco-video (1'54'') et [cette brochure](#)
... puis **lire les pages** qui suivent, décrivant le projet et l'appel.



2. Remplir un formulaire d'avis d'intérêt d'investissement (au taux de votre choix) :
[Dès CHF 10'000.- : 0% à 2% par an](#) sur des cycles de 4 ans en coopérative.
3. Une fois le formulaire envoyé, nous vous envoyons le lien sur les documents officiels détaillés et complets (contrats, acte notarié, plans financiers, plans d'architecte, étude



juridique ...) et fixons un entretien.

4. Dans les jours après réception du dossier détaillé, vous étudiez les documents, et posez vos questions. Vous pouvez aussi envoyer ces documents à votre fiduciaire ou consultant.e, pour vérifier le sérieux du projet.
5. Vous vous déterminez dans les 5 jours suivants, puis faites le versement.

Le Terrain pour cet Appel spécial

Localisation exacte : commune de Treycovagnes, parcelle 150

Total terrain **7'779 m²**, dont :

Zone de verdure non constructible **1'661 m²**

Zone constructible **6'118 m²**

En option : **605 m²** de plus (à acquérir, en négociation)

Maison **350m²** environ, exploitable avant démolition

LOGEMENTS FUTURS - Nouvelle construction

Zone constructible (dite "zone village" selon PGA) **6'118 m²**

Total constructible (SBPu) = minimum ~2'200 m² et max. 3'671 m²

Nombre de pièces estimées : **80 à 126 (+10 en option habitat léger)**

Appartements modulaires type *clusters* de **1 à 18** pièces

Si achat route (605m²) 363m² SBPu à construire en plus

SOUS-SOL - Nouvelle construction

36-46 garages intérieurs (yc visiteurs) réversibles en ateliers-dépôts

Abri anti-atomique, cave, dépôts et salle des fêtes commune

Piscine chauffée par le soleil (yc. en hiver, système [intersaisonnier](#))

EXTÉRIEURS

Belle zone de verdure pour petit élevage

Espace potager avec serres possibles

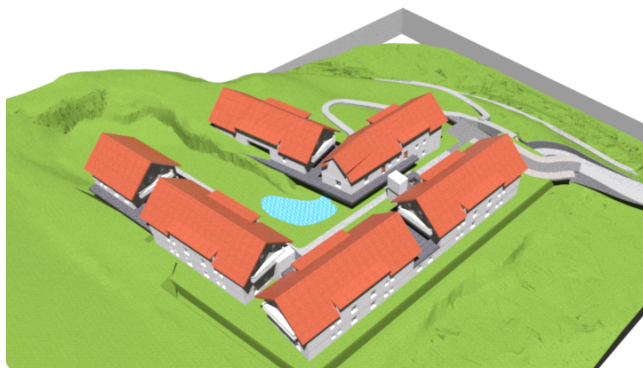
Chemin d'accès servitude pour vélo et déménagement

9 places extérieures y.c. livraison, pompier et ambulance





Plan général d'affectation + nouvelles constructions



Vue 3d version mitoyenne



Vues de drone Parcelle 150



Notre philosophie (extrait [de cet article](#)).

Le saviez-vous ? En Suisse et dans le monde, même les banques progressistes et solidaires, comme la Banque Alternative Suisse et les Raiffeisen, manquent de projets écologiques respectant les critères de risque très stricts pour y investir.

Quelles garanties ? Principalement une mise de fonds initiale, pour démarrer le financement. Résultat : les banques restent frileuses à prêter à des projets qui n'ont pas au moins 20% à 25% de fonds propres. Idem pour les gouvernements. Donc sortir vos fonds des banques et les prêter à des projets écologiques offrant de bonnes garanties (comme la pierre avec les Ecopol), fait doublement sens : pour une transition écologique profonde, et pour votre porte-monnaie.

Nous sommes 130 membres ayant placé des fonds dans la coopérative d'utilité publique Bâtir Groupé, reliés par notre engagement pour les biens communs et le vivre ensemble. Dans notre démarche dite [Ecopol](#), nous allons au-delà des coopératives d'habitations à loyer abordable et de l'efficacité énergétique : nous faisons nos produits de nettoyage, des jardins en permaculture, aidons des artisans à démarrer leur activité pour sortir de la dépendance aux grands distributeurs, animons une cafétéria pour plus de convivialité, proposons des formations, des visites didactiques, et avons déjà reçu plus de 3'000 visiteurs depuis 2015.

Y'a pas d'argent public pour la transition écologique profonde ! Il semble que malgré les preuves scientifiques de l'urgence climatique, les détenteurs de pouvoirs restent dépendants de la culture de la croissance, sans remettre en question notre mode de vie. Ils attendent de voir les premières catastrophes écosystémiques se produire pour se sentir autorisés à réagir vite et fort, comme on attendrait les premiers arrêts de livraison dans les supermarchés pour planifier le rationnement alimentaire en temps de guerre, ou l'arrivée du COVID pour prendre des mesures de protections sanitaires face aux fermes d'élevages. A ce jour, presque aucune administration publique ne finance en priorité la transition vers plus de simplicité, d'artisanat, d'alimentation saine, d'éducation participative, d'innovation sociale... La grande tendance est de rester focalisé sur la croissance purement économique.

L'initiative citoyenne, ultime espoir. Avec notre démarche Ecopol, dédiée à la sobriété heureuse, aux arts pédagogiques et artisanats locaux, nous sommes donc hors du cadre des politiques actuelles de transition écologique. Cela nous amène à nous organiser presque sans aucune aide des États et des entreprises. Il ne reste que d'autres citoyens concernés, pour participer à l'aventure. Et ça marche.



Notre première autonomie est financière. Acheter, investir, ce sont des actes politiques. C'est là toute notre force : exister, montrer que c'est possible, y compris économiquement, de vivre heureux avec moins ! Nous avons l'aide de citoyens qui sont conscients de la nécessité de changements plus profonds et qui choisissent d'investir dans nos écovillages. L'initiative citoyenne, ancrée dans l'économie réelle et cadrée par des audits indépendants, montre la vitalité de la structure. C'est une force face à notre système monomaniacal de la croissance.

Créer des écovillages contribue beaucoup à cette transition profonde, même si c'est difficile : il y a plus de partage, donc besoin de bien s'entendre, au-delà du simple bon voisinage des coopératives d'habitation et des écoquartiers. Forts de nos expériences depuis 1993, nous avons choisi de nous engager autour d'un contrat social clair, avec un budget en commun pour jardinage, cafétéria, troc, stocks, ateliers et bureaux partagés, repas...

Vivre ensemble n'est pas encore entré dans les mœurs. La transition écologique, bien qu'essentielle, fait face aux résistances des consommateurs, car oui, elle demande plus d'efforts vu qu'elle fait appel à moins d'esclaves énergétiques. C'est donc encore très difficile de bénéficier de la confiance et du soutien des institutions et autorités; elles ne donnent pas la priorité à des démarches de sobriété énergétique dite "décroissance", quand par exemple elles attribuent des droits de superficie à des coopératives, des aides à l'innovation etc.

Nous adhérons aux valeurs et engagements de la transition sociale et écologique. Nous pratiquons ce changement radical de mode de vie qui est nécessaire pour éviter un effondrement trop brutal de notre société industrielle.

Nous avons bien documenté nos pratiques : liberté de rythme et privacité, sans dogme ni religion, avec une gouvernance participative et un contrat social clair. Toutes ces années, malgré les embûches, nous avons su raison garder, rester solidaires pour continuer la route entamée il y a presque 30 ans déjà. Oui, nous sommes là durablement, des gens différents et complémentaires, unis par des valeurs fortes, une tribu en mouvement (qui se dit "Smala" en langue berbère).

Pari tenu ! Voici nos résultats concrets sur 2015 à 2023.

3 lieux existent, vous pouvez les visiter à Grandvaux, Cheiry et ... ([la suite de cet article ici](#)).
www.ecopol.net/notre-philosophie-de-placement/



Profil Des Partenaires



Ecosupport Sàrl (www.ecosupport.ch) est une entreprise de soutien à l'immobilier écologique, active depuis 2013. Cette société regroupe des partenaires ingénieurs, architectes, logisticiens et économistes de la construction, dont le point commun est de s'engager à des résultats à des tarifs et délais définis. Ecosupport a déjà dirigé les travaux, la recherche de fonds propres et les locations des 3 premières années de 4 projets immobiliers avec Bâtir Groupé (Cheiry1, Grandvaux, Cheiry 2 et Lucens) pour un total de 10 millions de francs. Tous les travaux ont été réalisés en tenant les budgets et les délais, avec des solutions mixtes béton-bois, et plusieurs innovations écologiques. Pour répondre aux exigences des vendeurs, qui ne souhaitent pas attendre un permis et ont des offres spéculatives pour des immeubles de rendements en concurrence avec l'offre de la coopérative Bâtir Groupé, Ecosupport s'est portée garante jusqu'à obtention des permis de construire, et a revendu à la coopérative sans profit.

L'architecte (EPFL/SIA) attitré est **David-Pascal Mueller**, profil sur www.mes-architectes.ch

L'ingénieur civil en charge des études est **M. Dyonis Cheseaux** www.ebn-ing.ch

La Maitrise d'Ouvrage est assurée par **David Thorimbert** et **Théo Bondolfi**.

Les CV du comité de pilotage de ce projet sont [présentés ici](#).



La coopérative **Bâtir Groupé** est composée de 130 membres et près de 3'000 sympathisants. Son équipe s'est constituée en 1993, initialement sous le nom association Tir groupé, renommée coopérative Bâtir Groupé en 2006. Elle gère actuellement 3 éco-lotissements avec une méthode nommée Ecopol (www.ecopol.net). Elle bénéficie de prêts de trois banques et des fonds parapublics dit *Fonds de Roulement* et *Fonds de la Centrale d'Émission CCL*. Elle est la seule coopérative en Suisse membre du réseau européen des écovillages (www.gen-europe.org) et du réseau européen des Living Lab (www.enoll.org). Le gros plus écologique, c'est que les cohabitants s'engagent à se réunir une fois par mois par contrat, pour coordonner leurs efforts et gérer un budget d'achats commun de biens et services, visant à réduire plus chaque année leur empreinte écologique (moins de véhicules à moteur, d'aliments à base animale, de produits chimiques, d'achats de m2 privés...), avec des mesures d'évaluations périodiques formelles. En ce sens, elle fait partie des pionniers des modes de vie plus sobres, visant la réduction des émissions carbone, définis par les gouvernements dans le cadre de l'urgence climatique et rarement appliqués suffisamment.

Son profil, ses résultats sur 3 sites et ses engagements sont présentés dans la [brochure "ecovillages"](#), avec notamment le contrat social Ecopol, le living Lab Ecopol et le dispositif permettant de vivre la sobriété énergétique pratiquement.



Planning Projet

Ce planning est basé sur nos expériences des 4 chantiers précédents réalisés par Bâtir Groupé, et sur plus de 50 autres projets de tailles comparables, réalisés pour des tiers.

Étape 1 : 2023-2025 - Etude, achat, permis.

- Nov. 2021 à juin 2022 : pré-études techniques et financières
Y compris première offre de construction gros + second œuvre.
- Juillet-août 2022 :
 - Signature accord entre Bâtir Groupé et Ecosupport Sàrl
 - Signature **acte notarié et achat du terrain**
 - Dépôt de la **demande préalable d'implantation** (cf ci-après)
- Fin été 2022 - Paiement de CHF 225'000 au 31.8.22, et CHF 425'000.- au 30.9.22
Le solde de CHF 1'950'000.- est apporté par les vendeurs pour 16 à 48 mois, jusqu'à obtention du permis de construire; la parcelle est inscrite de suite au registre foncier au nom de l'acquéreur Ecosupport Sàrl, avec droit d'emption (rachat) par Bâtir Groupé
- Dès 2023 : démarches pour autorisation d'implantation *et* soumission demande permis construire complet (plans au 100e), prenant en compte les remarques du permis d'implantation
- plans d'exécution, plans de détail, études techniques complémentaires, préparations et gestion des appels d'offres pour prestataires
- gestion appels d'offres, pré-adjudications gros et second oeuvre
- obtention permis de construire en force
- Fin des baux temporaires pour préparer le chantier de construction

Étape 2A : Dès 2026-2027 construction projet complet.

- Rachat du projet d'Ecosupport par Bâtir Groupé (droit d'emption)
Si pas de rachat, voir **plan 2B**.
- adjudication gros oeuvre, second oeuvre
- 9 mois de gros oeuvre + 2 mois de marge
- 3 mois de pose maison en ossature bois et finition
- remise des clés (marge estimée 6 mois).



Explication *Plan B* : revente à un/des tiers

En synthèse : Bâtir Groupé a un droit de rachat du terrain et du projet clé en main, à faire valoir dans les 6 mois suivant l'obtention du permis de construire (ce délai de 6 mois est suffisant pour obtenir les crédits fédéraux). Mais si la coopérative Bâtir Groupé n'est pas en mesure d'acheter, pour quelque motif que ce soit (par exemple des coûts de construction trop élevés à cause d'une voie de passage souterraine imposée par la commune, coûteuse et mauvaise pour le climat, mais plus simple juridiquement que les autres options), alors Ecosupport Sàrl peut revendre le projet à des investisseurs ou s'associer avec eux pour diriger la construction. C'est une porte de sortie pour préserver les intérêts des prêteurs qui ont soutenu le projet au début.

Explications : le prix maximum estimé en logement d'utilité publique pour l'entier des m² constructibles au maximum (soit 3'600m² de SBPu) serait d'env. 18 mio (garages inclus). Le prix de vente par lots en PPE est estimé entre 20 et 22 millions, c'est cette différence de 2-4 Mio qui est "spéculative" (bénéfice net potentiel pour les propriétaires), et qui ne sera pas appliquée. Si c'est bien la coopérative Groupé qui achète in fine, on resterait alors à ~18mio de prix de revient reporté sur les locations en copropriété coopérative, sans bénéfice aucun (pas de gain de 2 à 4 mio) pour le maître d'ouvrage.

Mais si la coopérative avait choisi d'acquérir dès l'étape 1 en 2022, elle ne pourrait même pas revendre à des investisseurs du marché libre pour réaliser une vente par lot en PPE ou pour réaliser un immeuble de rendement pour des institutions, car statutairement les coopératives immobilières d'utilité publique ne peuvent revendre qu'à d'autres coopératives d'utilité publique.

Toutes les coopératives étant soumises aux mêmes limites de coûts de revient, et Bâtir Groupé ayant toujours apporté des solutions de qualité à un prix "plancher" du marché (notamment avec une part d'autoconstruction, des solutions bois plus avantageuses...), la possibilité d'une revente à une autre coopérative dans le cas de coûts trop élevés s'avère très faible, voire nulle. Pour supprimer entièrement ce risque, c'est Ecosupport qui assure la propriété au Registre Foncier (RF) "par intérim", et peut ainsi revendre ce projet à des tiers si BG fait défaut.

Pour un projet en PPE, ce projet immobilier est très attractif pour le marché. Les investisseurs sont nombreux et les biens immobiliers de ce type de plus en plus rares. Le marché reste dynamique, vu l'immigration vaudoise (15'000 nouvelles personnes s'y établissent chaque année). Par contre, écologiquement et socialement, il ne s'agirait plus de logements à prix abordables ni participatifs (vivre ensemble), au sens défini par l'Office Fédéral du Logement.

Les objectifs du GIEC, qui regroupe près de 200 états dont la Suisse, alertent sur la nécessité de changer radicalement notre mode de vie si on veut éviter des catastrophes écosystémiques. Avec



la voie d'accès souterraine, qui est la seule garantie par préavis communal (mais pas la seule possible légalement), ces conditions ne seraient pas respectées, car cela signifie des milliers de tonnes de Co2 pour des lourds travaux d'excavation, déplacements de terre, bétonnage, sur 11 mètre de profondeur et 50 mètres de longueur. La réalisation du projet en coopérative (oui ou non) va donc dépendre de la décision des autorités sur la voie de passage, et pas tant de nous.

Gouvernance & arbitrage du projet

Entre Ecosupport et Bâtir Groupé, la coopération a déjà bien fonctionné sur 4 chantiers. La gouvernance appliquée a permis d'éviter les écueils de ce type de montage immobilier : communication fluide et culture du consensus sur tous les défis rencontrés. De plus, les deux parties ont convenu d'un service d'arbitrage simplifié, si besoin, mené notamment par **M. Maurice Klunge**, ancien juge au tribunal cantonal, qui a fait toute sa carrière dans l'immobilier (MK Gestion) et **Me Jean-Pierre Galandris**, avocat du barreau dédié aux projets associatifs et causes humanistes, après plus de 30 ans de carrière dans les assurances en gestion de conflit, et **M. Bertrand Sonnay**, ancien président de l'Union des Société Lausannoises. C'est une sécurité de plus. Voir [modalités de la procédure d'arbitrage ici](#).

Garanties

Le règlement de la coopérative, disponible avec les [statuts dans un PDF ici](#), mentionne:

A4. Mesures de réduction des risques

Comme sur ses deux premiers projets immobiliers (Cheiry 1 & 2, Berber-Grandvaux), la coopérative, représentée par son Comité, peut signer des conventions avec des tiers (personnes physiques ou morales) pour qu'ils réalisent les études de faisabilité à leurs frais et signent des promesses d'achat en leur nom, tout en ayant prévu une cession des études et des droits d'achat au profit de la coopérative Bâtir Groupé. C'est aussi courant qu'un maître d'ouvrage mandate une entreprise l'assistant et garantissant un prix fixe de construction.



Explications et Chiffres

Les chiffres détaillés et les contrats sont fournis après avoir rempli le formulaire.

En introduction, quelques chiffres pour cadrer cet appel à cofinancement.

Valeur terrain estimée à : environ CHF 4 millions (mio) selon [Wuest et Partners](#).

Surface ~8'000m², avec forêt et verger à revitaliser. On peut y construire 125 pièces.

On l'a achetée pour 2,6 mio, donc env. 1,4 mio de moins que le marché.

On y a investi un temps précieux (olusieurs milliers d'heures) en étude technique (architecture, géologie, géomètre), juridique (le chemin d'accès, la constructibilité) et

L'accord de vente trouvé avec l'aide de la notaire, satisfaisant toutes les parties, c'est de :

- payer 25% en septembre 2022 (au lieu des habituels 10% pour réserver)
- d'inscrire la parcelle au registre foncier immédiatement (octobre 2022).
- payer le le solde au vendeurs dès qu'un permis est obtenu (estimé 2025-2026).

Les demandes d'implantation et de permis de construire, déposées au canton de Vaud et à la commune, sont en cours de traitement. Plusieurs démarches juridiques sont réalisées en parallèle pour sécuriser le droit de construire.

Les banques prêtent dès obtention du permis de construire avec un budget de construction appuyé par des offres fermes de constructeurs. Nous recherchons un crédit relais de 850'000.- pour 12 à 48 mois, puis 2 millions de futurs copropriétaires en coopérative (16'500 CHF/pièce) et/ou de partenaires financiers. Nous avons déjà réussi 4 fois à relever ce même défi (Grandvaux, Cheiry1, Cheiry2, Lucens), sur un total de 80 pièces. Vu le climat, on s'y recolle !

Le permis d'implantation est soumis avec 3 variantes, pour y construire 80 à 130 pièces modulaires pour des logements de 2 à 6 pièces. Concernant la durée pour obtenir le permis, l'administration publique étant pleine de surprises, on reste prudent et on compte 2-4 ans maximum pour pouvoir démarer les travaux, soit entre 2026 et 2028.

Entre 2014 et 2024, plus de 200 membres ont placé un total de CHF 5,3 mio dans la coopérative Bâtir Groupé. A ce jour, plus de CHF 2 mio ont déjà été restitués à la demande des membres, à la fin de leur de cycle de prêt (cycles de 4 ans qui se reconduisent tacitement). Le patrimoine immobilier de la coopérative Batir Groupé est de 11 mio, dont 7 mio prêtés par trois banques (Banque Communautaire Libre, Banque Alternative Suisse, banque Cler).

Nos comptes sont audités par un organe de contrôle externe (fiduciaire) et vérifiés aussi par les banques et les organes délégués par la confédération. Cette dernière nous a prêté près d'un million à moins de 1%/an sur 16 à 20 ans. Notre équipe est stable. Enfin, nous réalisons chaque année plusieurs projets d'innovation avec un pool d'une vingtaine de collaborateurs (employés et partenaires indépendants), tels que les conférences TEDxGeneva (que nous dirigeons), des formations dans les écoles...



TABLEAU DE SYNTHÈSE DU MODE D'INVESTISSEMENT

Intérêts et somme	Intérêts / an 0% à 2% , vous choisissez librement dès CHF 10'000.-
Vous placez chez	coopérative Bâtir Groupé , qui investit dans l'ensemble des projets immobiliers d'utilité publique (Grandvaux, Cheiry...), avec aussi des fonds fédéraux
Entité propriété de	135 membres qui ont investis 3,3 mio en parts sociales
Représenté par (voir profils et rapports d'audit sur www.tiny.cc/ecovYllage)	Un comité de 12 membres avec les délégués Mathieu Breitenstein (vice-Prés.) et Xavier Ballansat (commission finances)
Quel % choisir ? <i>Résumé de l'impact de votre choix, explication détaillée de vive voix</i> <i>NB : au-dessous de 50'000.- chf, c'est en coopérative</i>	0% à 2% dès CHF 10'000.- 0% : engagement citoyen avec quatre options comme partenaire du projet: <i>locataire, artisan, consultant, garant</i> 1% : taux fédéral , près de la moitié des membres sont à 0% ou 1%, services divers offerts type club social 2 % : en soutien aux locataires qui n'ont pas de fonds pour cohabiter Dès 2,5% : à discuter, min. 300'000.- de prêt sur 4 ans.
Garanties	Le patrimoine immobilier de la coopérative (10 mio CHF) et cédule de 1er rang sur le terrain de Treycovagnes
Modalités de paiement des intérêts	Une fois par année, en été, après l'Assemblée Générale qui vote le % annuel, sous forme de dividendes
Restitutions NB : cycle = durée reconduite tacitement	0% délai de 1 an 0,5% à 2% cycles de 4 ans



Foire Aux Questions

Allons droit au but : si je place, quelles sont les garanties offertes ?

Notre métier, c'est de construire et de gérer des immeubles dédiés au vivre ensemble sobrement.

- Nous possédons un patrimoine de 5 maisons (2 à Cheiry, 2 à Grandvaux, une grande à Lucens) estimé à 12 mio, acheté et comptabilisé à 10 mio, donc il y a 2 millions de marge dans le pire des cas. 100% des demandes de restitutions ont été effectuées dans les délais définis, voir nos rapports dans le dossier détaillé www.tiny.cc/ecovYllage

Pourquoi y a-t-il deux entités pour ce projet immobilier, Ecosupport et Bâtir Groupé

A cause du défi des voies de passage. Le coût total du projet est de 18 mio (marge 5%).

Mais si la voie de passage imposée par les autorités est celle qui dérange le moins légalement, ce sera aussi la plus coûteuse financièrement. Deux millions de plus que les 3 autres solutions trouvées. Nous faisons tout pour éviter cela, voir partie dossier "voies de passage".

Puis-je obtenir une restitution anticipée ?

Nous ne nous y engageons clairement pas. Le délai est fixé à 4 ans par Bâtir Groupé. Mais rien ne vous empêche de revendre vos parts à d'autres ou de nous demander une restitution anticipée avec compensations. Dans les faits, même si par prudence nous ne nous engageons pas, nous avons remboursé environ la moitié des fonds prêtés de manière anticipée. Ce n'est pas une obligation contractuelle, cela dépend de nos liquidités.

Y a-t-il un impôt anticipé ?

Oui, de 35%, vu que ce sont des parts sociales pour des projets d'utilité publique (avec versement de dividendes)

Pourquoi les banques ne peuvent-elles pas simplement vous prêter CHF 850'000.- vu qu'il y a une cédula qui garantit le prêt ?

Par nature, sans permis de construire, les banques sont frileuses sur des projets peu habituels. Nous attendons encore des réponses à nos requêtes déposées en mai-juin 2022. De plus, elles n'ont pas de politique définie dans le cas d'une cédula 2e rang détenue par les acheteurs et le partenariat coopérative + directeurs des travaux (Ecosupport). Les délais sont courts. En faisant du lobby politique, on pourrait y arriver mais on aurait besoin de 6 mois. C'est souvent ainsi l'immobilier : des propriétaires se décident à vendre vite, et au plus offrant. On doit donc trouver des solutions de financements alternatifs pour cette étape initiale jusqu'à l'obtention du permis de construire.



A qui s'adresse cet appel de fonds ?

Nous lançons cet appel aux 3'000 sympathisants de notre réseau romand d'écovillages (rencontrés sur des stands, qui sont venus visiter nos écovillages et/ou ont participé à des projets socioculturels d'écologie profonde que nous menons), et à leurs connaissances.

0%, qu'est-ce que cela me rapporte ?

La fierté de participer à un projet d'utilité publique, d'agir concrètement pour la planète. Les rapports du GIEC, validés par les gouvernements, sont clairs : nous devons radicalement changer notre mode de vie. Changer notre rapport aux placements de fonds en fait partie. Mais on comprend que c'est dur de changer rapidement, donc on laisse le libre choix à chacun.e.

Quelle est la garantie si je prête ?

Une cédule 1er rang. C'est une garantie très forte, équivalente à des exigences bancaires.

Quel est le scénario catastrophe ?

Tant que le système financier actuel existe encore en Suisse, le pire scénario est que la seule voie de passage soit celle par un souterrain. La commune nous a confirmé par écrit que cette solution est réalisable. Comme c'est la plus coûteuse, la plus polluante, et la plus "brutale" pour notre environnement, nous faisons tout pour l'éviter. Si c'est la seule option, cela nous obligera à choisir entre construction bois venant d'Europe de l'Est (avec fort bilan carbone) ou revendre le terrain à d'autres ayant moins d'engagements écologiques. Dans ce cas, il n'y aura pas de perte, mais nous n'aurons pas réussi notre pari de soustraire ce projet à la spéculation.

Ce seront les voisins et les autorités (commune et canton) qui décideront quelle voie de passage est choisie. Nous ne pourrions que les influencer par des études, des sensibilisations aux élus et des preuves de bonne gestion des projets actuels d'écovillages existants.

Pourquoi un arbitrage en cas de différend ?

En cas de différend sur l'interprétation ou l'application de cet accord, pour éviter les procès civils longs et coûteux, tous les participants (coopérative Bâtir Groupé, Ecosupport, investisseurs) auront accès à une chambre d'arbitrage simplifiée dirigée par 3 experts du milieu juridique et immobilier romand. L'arbitrage est privé, à bas coûts, et très rapide (durée maximum 3-4 mois). Les investisseurs peuvent proposer des (co-)arbitres pour renforcer ce pool d'arbitrage simplifié.

L'existence d'une procédure d'arbitrage nous a permis d'éviter de nombreux conflits et de simplement formaliser un accord entre nous ; l'arbitre devenant alors simple médiateur facilitant la signature d'une convention de clôture à l'amiable.



Si les taux des crédits immobiliers continuent à remonter, quels sont les risques ?

Ces risques de fluctuation des taux d'intérêts immobiliers existent toujours, mais ils ne sont pas liés à ce projet spécifiquement. Si les taux remontent beaucoup, tous les projets souffriront. Dans ce cas, la confédération a alors une politique claire : soutenir en priorité les projets d'utilité publique menés par des maîtres d'Ouvrage d'Utilité Publique (exclusivement des coopératives immobilières et des fondations). Bâtir Groupé en fait partie. Pas Ecosupport. Ecosupport a promis à Bâtir Groupé le droit de pouvoir racheter dès l'obtention du permis de construire. Donc, une fois le permis de construire obtenu, le statut de maître d'ouvrage d'utilité publique de Bâtir Groupé permettra de réduire l'impact de taux d'intérêts élevés. Le risque existe donc, mais il est moindre que pour des projets sans utilité publique visant un rendement maximal (PPE, immeuble de rendement pour fonds de pensions...).

Le prix des matériaux de construction a passablement augmenté ces 12 derniers mois.

Quel impact cela a-t-il sur le projet ?

La réponse à la question précédente (taux immobiliers) est aussi valable pour cette réponse. De plus, Ecosupport et Bâtir Groupé ont un groupe de direction des travaux qui étudie diverses variantes de mode constructif et d'architecture. Nous allons produire diverses offres de divers constructeurs, en Suisse et à l'étranger.

Pour conserver des loyers à prix abordable, nous devons peut-être parfois choisir entre la peste et le choléra, par exemple entre béton local avec 30% de béton recyclé (le moindre mal), ou maison tout en bois d'Europe de l'Est. Nous ferons tout pour le bon équilibre entre loyer abordable et matériaux écologiques, avec ingéniosité.

Rappelons aussi que pour une bonne partie des produits achetés en Suisse (exemple : lavabo et toilettes, verre de fenêtres), c'est quasiment exclusivement des produits du marché globalisé, avec une traçabilité imparfaite, souvent d'Asie mais passant par des revendeurs en Europe de l'Est, péninsule ibérique, et vendus en Suisse par des PME suisses. Une solution bien locale à l'étude est de construire en terre crue avec finition chaux-chanvre. Mais une chose à la fois. Là on cherche déjà à garantir de pouvoir créer un lieu de vivre ensemble écologique.

Y a-t-il le risque de zones réservées, en vertu de la nouvelle Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT), rendant le terrain moins constructible ?

Un nouveau Plan Général d'Affectation (PGA), adapté à la nouvelle LAT, a été adopté récemment par la commune et le canton. Sur ce point, le projet est garanti. Il n'y a pas de risque d'une interdiction de construire de type "ce terrain n'est plus constructible".



Pourquoi les autres coopératives d'utilité publique ne pourraient-elles pas vous soutenir ?

A cause de la voie de passage qui n'est pas définie. Actuellement la seule qui est confirmée par les autorités coûte deux millions de plus que les autres voies identifiées. Si une autre voie n'est pas autorisée après 12 à 18 mois de procédure, cela rendrait impossible le rachat par n'importe quelle coopérative. Motif ? La limite du coûts de revient du projet immobilier total (définie par l'office Fédéral du Logement pour les Maîtres d'Ouvrage d'utilité publique) serait dépassée.

Si le parlement a voté l'état d'urgence climatique, pourquoi les autorités ne peuvent pas simplement permettre un projet moins impactant pour l'environnement ?

C'est une option que nous souhaitons de tout coeur, et pour laquelle nous œuvrons au quotidien: nous avons approché les voisin.e.s un.e à un.e, depuis 9 mois, et mandaté deux études juridiques pour soutenir ce projet, puis obtenu des premières réponses. Nous naviguons dans les méandres des règles et procédures qui, on le sait bien, ont une forte marge d'interprétation vu qu'elles se chevauchent, s'annulent, avec souvent des pesées d'intérêts.

Que pouvez-vous me fournir pour démontrer que c'est une proposition honnête ?

Les documents fournis en ligne sur le dossier de référence comprennent les comptes annuels, rapports d'audit externe et d'activités, études du projet immobilier, acte notarié, courriers avec les autorités etc. Nous sommes à disposition pour tout complément.

Contacts des référents :

Coopérative : **Mme Lucélia Ferreira**, trésorière, pour vous fournir nos comptes, +41789434414
Vente : **Maître [Sonia Fenu](#), notaire à Orbe**, vente notariée

Merci d'avoir lu jusqu'au bout !

Et maintenant ? Si cela vous parle, un appel 0041763769776 et bienvenue pour :

Remplir un formulaire d'avis d'intérêt d'investissement (à taux de votre choix) :

[Dès CHF 10'000.- : 0% à 2% par an](#) sur des cycles de 4 ans en coopérative

Dès CHF 300'000.- sous une forme à convenir d'entente (prêt portant intérêt)

Ensuite on vous envoie le dossier et contrat définitif, pour votre relecture et signature si cela vous convient. **Remplir le formulaire ne vous engage pas.**

Seule la signature du contrat de prêt vous engage.

